

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 OCTOBRE 2016 A 19H30.

Le onze du mois d'octobre 2016, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Corinne Ribauville, Maire, Joël Biaut, Dominique Barbé, Didier Desages, Adjoints, Caroline Combe, Chantal Esteyries, Sylvie Soubaigné.

Absents excusés : Fabrice Lantoine qui a donné procuration à Madame Le Maire, Olivier Charron, Francis Monteiro, Nicolas Olivier.

Secrétaire de séance : Sylvie Soubaigné

1.Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 /09/2016.

2.Point sur les travaux :

a. Des trous ont été colmatés sur la voirie ; un trou a été signalé au niveau du chemin rural de Lescure. Mme Soubaigné signale deux plaques de béton au niveau de chez Mme et Mr Poutays aux Camarts qui sont en train de s'effondrer ainsi que devant chez elle, où les bas côtés de la route s'enfoncent.

b. De la peinture jaune a été commandée, pour re-matérialiser l'emplacement du bus au jardin public, qui a des difficultés à stationner.

c. Un devis a été demandé à Mr Dubergey , pour occulter le petit portail de l'école, afin que personne ne puisse passer le bras depuis l'extérieur pour ouvrir la sécurité du portail.
Une borne à l'entrée de l'impasse de l'école a été descellée par la SOGEDO.

d. Une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite va être matérialisée aux abords de la poste.

e. Au niveau du cimetière, le tombeau de Toulouse Lautrec est en mauvais état ; l'association des amis de T L va être contactée. D'autre part le désherbage du cimetière continuera dans un premier temps, à être effectué avec des produits bio.

f. Propreté canine : deux supports de distribution de poches, pour les déjections canines, vont être installés au jardin public et sur les allées.

3. Sécurisation des bâtiments scolaires :

Dans le cadre de la sécurisation des bâtiments scolaires et suite à l'appel à projet au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance, une aide peut être sollicitée ; suite aux équipements effectués et prévus, notre dossier est recevable (visiophone, occulter la grille du portail, alarme intrusion audible, ouverture inversée du portail, borne devant le grand portail).

4.Numérotation des habitations , nouvelle dénomination des rues :

Ce travail va être réalisé en partenariat avec les services de La Poste, dans le cadre d'une convention. Après un diagnostic de la situation actuelle, il conviendra de déterminer les voies à créer ainsi que leur dénomination et de choisir les modalités de numérotation les plus

adaptées (système numérique classique ou système métrique selon lequel les numéros sont déterminés par rapport à la distance entre un point zéro et l'habitation).
Une commission de travail composée d'élus et d'administrés va être mise en place.

Le coût est estimé à 11 € par adresse (450 adresses), soit une dépense de 4897,50 € HT et 5877 € TTC.(non compris les nouveaux numéros et panneaux de rues).

Le projet est validé par délibération adoptée à l'unanimité.

5. D.P.U :

a. Mr et Mme DELON, à Meyroux, vendent un terrain de 402 m2 à Mr et Mme BERTRAND

- **Nous conserverons désormais le prix des ventes dans les comptes-rendus des conseils municipaux mais ils ne figureront plus dans les bulletins municipaux.**

b. Notification : saisie et mise à prix d'une maison à Bertric sur une parcelle de 753 m2 appartenant à Mr et Mme CRESPIY.

Le conseil municipal ne préempte pas.

6. Délibérations prises :

*Convention de partenariat signée avec le CVLV sur les conditions d'intervention au niveau des TAP.

* Suite à la réception du bilan financier et des comptes de résultat concernant le chalet de Lesponne, une subvention de 800 € est accordée.

Pour l'avenir, il est établi que l'obtention d'une subvention par les associations sera subordonnée à l'envoi dans les temps du bilan moral et financier. Par ailleurs, il est souhaité que la municipalité soit conviée à toutes les Assemblées Générales des associations. En cas de manquement, les subventions ne seront pas attribuées.

7. Réunions :

*SISS : une réunion s'est déroulée le 15.09.16 ; pas d'observation particulière.

*Portage des repas à domicile : une réunion s'est déroulée le 21.09.2016 à la CDC du Sud-Gironde afin d'étudier l'optimisation et l'extension du service en place. Celui-ci fonctionne uniquement sur le territoire de l'ex-CDC de Langon; six agents effectuent trois tournées à l'aide de trois véhicules frigorifiques ; les repas sont fournis par la société Ansamble et s'adressent à un public GIR 3 (personnes âgées de 70 ans et plus, personnes handicapées, en sortie d'hospitalisation, bénéficiaires de l'APA).

La prestation est assurée 7 jour/7 (repas du dimanche et des jours fériés livrés la veille).

Les régimes sont respectés;deux menus sont proposés.

L'extension du service à l'ensemble du périmètre intercommunal (secteur de Villandraut, pays paroupien + 8 communes des Coteaux macariens) laisse craindre un accroissement du déficit déjà significatif.

Une réflexion autour de plusieurs hypothèses est engagée.

8. Calendrier :

- * 18.10.16 : réunion CCAS à 18h30
- * 25.10.16 : pose de la première pierre du futur FAM pour jeunes adultes autistes
- * 08.11.16 : conseil d'école à 18 h
Conseil Municipal à 19 h 30.
- * 15.01.17 : repas annuel des Anciens de la Commune.

Un droit de réponse a été demandé au journal Sud-Ouest concernant la hausse des impôts relevée à l'encontre de la commune dans un article publié le 8 octobre 2016 afin que des éclaircissements puissent être apportés.